

**COMMUNIQUE DE PRESSE****SI PARTICIPATIONS  
Arrêté des comptes au 31 décembre 2017**

L'assemblée générale ordinaire réunie le 23 décembre 2016 a, compte tenu de l'arrivée du terme statutaire de la Société fixé au 31 décembre 2016, constaté l'entrée en liquidation conventionnelle de SI PARTICIPATIONS au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La mission confiée au liquidateur consiste à céder les dernières lignes du portefeuille de participations puis répartir la trésorerie ainsi générée entre les actionnaires.

**Des comptes arrêtés en valeur liquidative depuis le 31 décembre 2016**

Du fait de l'entrée en liquidation de la Société, nous vous rappelons que les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2016 avaient été modifiés : la convention de continuité d'exploitation a été abandonnée et les comptes ont été établis en valeur liquidative.

Ainsi, tout en respectant la règle de prudence, 1,5 M€ de plus-values latentes avaient été enregistrées sur le portefeuille de participations et l'ensemble des charges à encourir sur la période de liquidation estimée à 24 mois, avait en conséquence été comptabilisé.

Au cours de l'exercice 2017, le liquidateur a concrétisé plusieurs opérations : cession de deux participations, encaissement d'un complément de prix et de distributions en provenance des fonds de capital investissement dans lesquels la société est encore investie.

Le résultat de la période atteint 797K€, essentiellement constitué de dividendes, de reprises de provision et d'un complément de plus-values latentes.

Les charges de fonctionnement restent dans l'enveloppe initialement estimée lors de l'entrée en liquidation et une reprise de provision a été constatée sur la taxe additionnelle de 3% déclarée anticonstitutionnelle.

Le portefeuille de participations évalué au 31 décembre 2017, représente 3,5 M€ contre 3,9 M€ au 31 décembre 2016, du fait des cessions.

**Valeur liquidative par action et acompte sur liquidation**

La valeur liquidative par action SI Participations, qui atteignait 34,12 € à fin 2016, ressort à 11,87 € au 31 décembre 2017, après versement le 11 mai 2017 d'un acompte sur liquidation de 24,10 euros par action.

En effet et comme cela avait été annoncé, compte tenu des performances de l'exercice 2016 et de la trésorerie disponible, le liquidateur a pris la décision en début d'année 2017 de verser aux actionnaires un acompte sur liquidation d'un montant total de 10M€.

Cet acompte a porté à 165 M€ les sommes versées aux actionnaires depuis 2005 représentant 157 % des fonds propres de la Société au moment de la mise en place de la réforme du mode de gestion.

## **Perspectives**

Le liquidateur poursuit activement la réalisation du programme de cession du portefeuille résiduel. Plusieurs négociations sont à cet égard en cours.

\* \* \*

*Les éléments financiers pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 ont été examinés par le Conseil de surveillance le 26 mars 2018. Les procédures d'audit ont été effectuées par les commissaires aux comptes.*

**SI PARTICIPATIONS, société en liquidation cotée sur NYSE Euronext Growth à Paris**  
**Code ISIN FR0000061582 – Code Reuters ALSIP.PA – code Bloomberg SIX:FP**

Contact : Valérie GERBET, Directeur administratif et financier, [v.gerbet@siparex.com](mailto:v.gerbet@siparex.com)

Tél : 04 72 83 23 23 - [www.siparticipations.com](http://www.siparticipations.com)